

Initiatives ministérielles

souverain, n'attendez-vous pas à ce qu'on reste, on va retourner au Canada.»

Mais, ce Québec, depuis 30 ou 35 ans, s'est donné des structures industrielles, s'est donné des politiques commerciales qui vont faire que le Québec se situera parmi les pays que je vous ai nommés tout à l'heure. On parle du 16^e pays en termes de produit intérieur brut. Ce n'est pas rien, c'est le 16^e pays. Le Québec fait partie du Canada. Nos amis d'en face disent: «Le Québec fait partie du Canada et si vous sortez du Canada, vous allez être pauvres et le Canada continuera à être riche.»

• (1325)

C'est bien de valeur, mais la richesse du Québec et la richesse du Canada se ressemblent en termes de produit intérieur. Alors, la souveraineté du Québec ne nous enlève pas nos ingénieurs, la souveraineté du Québec ne nous enlève pas nos capitaux, la souveraineté du Québec ne nous enlève pas nos administrateurs, ne nous enlève pas nos poètes, ne nous enlève rien.

La souveraineté du Québec nous donne des pouvoirs supplémentaires en termes de loi, nous donne des pouvoirs supplémentaires en termes de traités que nous pouvons négocier. Des traités comme ceux-là avec les 55 pays qui en ont actuellement avec le Canada, on en aura nous aussi. On va en avoir parce qu'on a des choses à offrir. Il y a des gens de ces pays qui peuvent venir investir au Québec et des gens du Québec qui pourront aller investir là-bas. Des traités comme ceux-là on en aura autant que vous avez pu en faire.

C'est pour cela que ramener le cas du Québec dans la situation où je suis d'intervenir sur le projet de loi C-105 est très pertinent, parce que cela nous montre que c'est tout à fait normal que le gouvernement du Canada fasse des traités avec la Lettonie, l'Estonie, Trinité-et-Tobago, avec la Hongrie, comme ce sera tout à fait normal qu'il y en ait un entre le Canada et le Québec, une fois la souveraineté du Québec décidée par les citoyens. Parce que c'est un traité que nous allons faire.

On nous dit souvent: «Ah, vous ne dites pas aux Québécois ce que vous allez faire après. Ce sera quoi le partenariat? On ne sait pas trop.» Il faut lire un peu. J'imagine que les députés de la Chambre des communes ont pris connaissance du projet de loi du Québec sur la souveraineté, ils ont pris connaissance aussi de l'entente qui a été signée au mois de juin dernier entre M. Bouchard, M. Parizeau et M. Dumont sur la question du traité de partenariat qu'il y aura entre le Québec et le Canada.

Ce traité de partenariat va porter sur quoi? L'union douanière, libre circulation des marchandises, libre circulation des personnes, libre circulation des services, libre circulation des capitaux, politique monétaire, mobilité de la main-d'œuvre, la citoyenneté. C'est un traité entre États souverains. On va avoir, de par le fait que nous allons être un État souverain, la possibilité de signer des traités. Si le Canada veut signer des traités avec le Québec sur d'autres sujets, on est ouverts à toutes les discussions.

L'idée est de dire que du fait que nous allons être souverains, même si notre économie sera peut-être moins volumineuse que celle du Canada, comme l'Estonie, la Hongrie, Trinité-et-Tobago et la Lettonie, nous pourrons signer des traités.

Je pense qu'à ce moment-là ce sera pour la même raison que les traités ont été signés avec les pays que je viens de nommer, pour une question d'intérêt. Nous prétendons, et je suis sûr à ce sujet que la population du Québec va nous faire confiance, que c'est une question d'intérêt pour le Québec et une question d'intérêt pour le Canada.

Bien sûr, le Canada va dire jusqu'à la dernière minute que jamais il n'y aura de négociations, que jamais il n'y aura d'entente. Nos amis canadiens veulent tellement dire qu'il n'y aura rien qu'hier le premier ministre du Canada était au Québec et il a dit: «Il n'y aura rien parce que le Canada va disparaître si le Québec s'en va. On ne sait plus ce qui va se passer, il n'y aura plus rien, le Québec est parti, il n'y a plus de Canada.» C'est cela qu'on a compris de l'intervention de M. Chrétien.

Le président suppléant (M. Kilger): Je comprends que de temps à autre on oublie cela purement et simplement, mais je dois rappeler à la Chambre qu'on doit se reconnaître par nos cotés ou nos ministères.

M. Caron: Il est sûr, monsieur le Président, qu'il s'agit d'un oubli. Nous disons toujours entre nous «M. Chrétien», mais c'est «l'honorable premier ministre».

L'honorable premier ministre—vous ne trouvez pas cela extraordinaire, monsieur le Président—hier soir, dans un discours au Québec, l'honorable premier ministre du Canada a dit, et j'aurais dû apporter la citation, l'honorable premier ministre du Canada a dit qu'il n'y aurait plus de Canada si le Québec s'en va. C'est proprement incroyable.

Si jamais la province de Terre-Neuve décidait de se retirer du Canada, est-ce qu'il existerait encore un Canada? Personne ne nous en demande beaucoup. Les gens de Terre-Neuve—j'ai parlé avec plusieurs députés du coin—ce sont des gens attachants et attachés à leur province.

• (1330)

Mais si Terre-Neuve ne faisait plus partie du Canada, vous pouvez toujours penser qu'il y aurait encore un Canada, comme il y en avait un en 1945 lorsque Terre-Neuve ne faisait pas partie du Canada.

Et si la Colombie-Britannique se retirait du Canada en disant: «Écoutez, nous sommes dans l'Ouest, les marchés se développent dans l'Ouest»? C'est toujours une question de marchés. Aujourd'hui, les pays sont des marchés. C'est pour faire du commerce, les pays, ce n'est pas pour le bien-être des citoyens, ce n'est pas pour la sauvegarde ou la continuité des nations, non, c'est pour faire du commerce, un pays. Supposons que les gens de Colombie-Britannique se décident et disent: «Nous sommes tournés vers l'Ouest, vers le Japon, les Rocheuses sont trop grosses, probablement qu'il n'y aura plus de trains qui vont traverser les Rocheuses, la privatisation et tout cela coûte trop cher.» Si les gens de la Colombie-Britannique décident qu'ils deviennent un pays souverain, puis pour mieux commercer avec